

Programme de Formation Continue

« Maîtriser les Nouvelles Règles d'Origine PAN-EURO-MED »

 Date	29 & 30 juin 2026
 Lieu	Siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie Tuniso-Française CCITF
 Horaires	09h00 - 15h00
 Formateur	M. Fethi ALOUI, Consultant en douane et commerce extérieur, ancien Colonel-Major des Douanes
Tarif	1 200 DT HT / personne pour 2 jours de formation incluant les pauses- café et déjeuners

Objectifs :

- Comprendre le fonctionnement des accords de libre-échange entre la Tunisie et les pays de la zone PAN-EURO-MED, ainsi que leurs implications concrètes pour vos opérations d'import- export ;
- Appliquer les nouvelles règles d'origine de la Convention régionale PAN-EURO-MED révisée et sécuriser leur mise en œuvre dans vos échanges internationaux ;
- Identifier les règles dérogatoires et les avantages spécifiques accordés à la Tunisie afin d'optimiser l'accès à vos préférences tarifaires ;
- Intégrer les nouvelles dispositions relatives aux preuves d'origine pour garantir la conformité de vos opérations avec les exigences douanières en vigueur.

Méthodologie pédagogique :

- ✓ Support PowerPoint structuré et synthétique ;
- ✓ Échanges et questions-réponses ;
- ✓ Études de cas pratiques.

Contenu / Concepts clés à aborder

1. Le cadre conventionnel des échanges commerciaux de la Tunisie avec la zone PAN-EURO-MED

- Accord de libre-échange entre la Tunisie et l'Union européenne (UE) ;
- Accord de libre-échange entre la Tunisie et l'Association européenne de libre-échange (AELE) ;
- Accord de libre-échange entre la Tunisie et la Turquie ;
- Convention d'Agadir (Zone arabe méditerranéenne de libre-échange).

2. La notion d'origine préférentielle

- Définition et principes de l'origine préférentielle ;
- Distinction entre origine préférentielle et origine non préférentielle ;
- Intérêt économique et douanier des règles d'origine dans les échanges internationaux.

3. La zone PAN-EURO-MED

- Présentation de la Convention régionale PAN-EURO-MED ;
- Pays membres et partenaires ;
- Objectifs et principes de fonctionnement du système de cumul d'origine.

4. Les règles d'origine PAN-EURO-MED

✓ Typologie des produits

- Produits entièrement obtenus ;
- Produits ayant fait l'objet d'ouvrages ou de transformations insuffisantes ;
- Produits suffisamment ouverts ou transformés.

✓ Nouveautés et règles spécifiques

- Les nouveautés de la Convention PAN-EURO-MED en matière de transformation suffisante ;
- Les règles d'origine dérogatoires accordées à la Tunisie, notamment dans le secteur du prêt-à-porter ;
- Les nouveautés relatives à la règle de tolérance ;
- Les nouvelles modalités du cumul d'origine dans la zone PAN-EURO-MED ;
- Les règles applicables aux accessoires, pièces de rechange et outillages.

5. Les preuves d'origine dans le cadre de la Convention PAN-EURO-MED révisée

- Procédure de délivrance du certificat de circulation EUR.1 ;
- Conditions d'établissement de la déclaration d'origine sur facture ou sur tout autre document commercial ;

- Durée de validité des preuves d'origine ;
- Le statut de l'exportateur agréé ;
- Les nouveautés introduites par la Convention PAN-EURO-MED révisée en matière de preuve d'origine

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Contactez Mme. Saoussen BEN ZINA, Directrice Formation Continue sur :
saoussen.benzina@ccitf.org